

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 25 MARS 2009

12^{ème} réunion

L'an deux mil neuf et le vingt cinq Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Châtel-Guyon s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, désigne Madame Marilyns LALLEMENT, secrétaire de séance, qui procède à l'appel.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la précédente réunion qui s'est tenue le 28 Janvier 2009, qui est adopté à l'unanimité, après que Monsieur Serge BRIOT ait demandé que la correction suivante soit apportée concernant la question : débat d'orientation budgétaire : il a été noté à propos de l'économie réalisée en 2008 sur les charges à caractère général : "diminution de l'éclairage nocturne des bâtiments publics pour une valeur estimée à 7.000 Euro". La correction apportée est la suivante : "diminution de l'éclairage public nocturne pour une valeur estimée à 7.000 Euro".

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente réunion qui est le suivant :

BUDGET

- 1 – Compte Administratif 2008.
- 2 – Compte de gestion.
- 3 – Affectation des résultats du Compte Administratif.
- 4 – Budget 2009 – Création d'un budget annexe « Navette ».
- 5 – Affectation du produit de la taxe de séjour.
- 6 – Opérations foncières 2008.

CONSEIL MUNICIPAL, COMMISSIONS

- 7 – Règlement intérieur du Conseil Municipal.
- 8 – Désignation de délégués auprès d'organismes.

TOURISME ET THERMALISME

- 9 – Mise en circulation d'une navette.
- 10 – Convention avec l'Office de Tourisme.

URBANISME - TRAVAUX

- 11 – Autorisation de mise en place d'une terrasse mobile.
- 12 – Aménagement de la D 455 dans la traverse de Saint Hippolyte.

QUESTIONS FONCIERES

- 13 – EPF SMAF : adhésion de nouveaux membres.
- 14 – Approbation de la modification N°8 du POS.
- 15 – Affaires foncières : acquisitions et cessions de terrains.

AFFAIRES SCOLAIRES

- 16 – Restauration scolaire : convention avec le Conseil général et le Collège.
- 17 – Contrat d'association avec l'École Jeanne d'Arc.

PERSONNEL COMMUNAL

- 18 – Création d'emplois.
- 19 – Création d'emplois saisonniers.
- 20 – Emplois de remplacement d'agents indisponibles.

QUESTIONS FINANCIERES

21 – Informatique : avenant au contrat de maintenance des logiciels – contrat de maintenance de l'onduleur.

22 – Renégociation du bail avec la Poste.

23 – Plaquette JAZZ aux Sources : tarifs partenaires – Concerts du Jeudi : droits d'entrée.

24 – Tarifs de la piscine.

25 – Tarifs du service Accueil Jeunes.

QUESTIONS DIVERSES

26 – Information sur la qualité de l'eau à Châtel-Guyon.

Information sur le recours contre le PPRI.

Information sur l'avenir de la navette SNCF entre Châtel-Guyon et Riom.

Monsieur le Maire propose l'adjonction de la question suivante, les informations sur ce dossier étant parvenues postérieurement à l'envoi des convocations :

27 – Remplacement de la conduite d'assainissement le long du Sardon : enquête publique et parcellaire en vue de l'établissement d'une servitude de passage de canalisation publique.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET

RAPPORT N°1 – BUDGET

1. Compte Administratif 2008

Monsieur le Maire expose brièvement que le compte administratif et le compte de gestion sont deux documents sur lesquels figurent des écritures identiques, le premier, élaboré par les services de la Commune, traduit les recettes et les dépenses effectuées au cours de l'année qui vient de s'achever, le second est établi par les services du Trésor public, avec pour bases les mêmes opérations.

Les documents comptables ayant été adressés, l'exposé présenté est une synthèse analytique dont les grandes lignes sont les suivantes : une ville relativement endettée et pour une longue durée, la Commune ne dégageait plus de capacité d'autofinancement nette, de nombreux investissements à réaliser, la stagnation de nombreuses recettes, ainsi qu'en témoigne, l'analyse effectuée par la Trésorerie Principale. L'endettement est du à la construction de bâtiments plus spacieux pour accueillir les locaux de la Crèche, l'extension des groupes scolaires, l'aménagement de l'entrée de la Ville, le gymnase...

L'objectif de gestion de redonner au budget une capacité d'autofinancement positive, de débiter un désendettement de la Commune tout en maintenant un service public performant, tant au niveau du budget de la Commune que de celui des budgets annexes et en réalisant les investissements nécessaires sur les réseaux et les bâtiments. L'objectif d'investissement moyen peut être fixé à 1 million d'€uro.

Au niveau du budget de fonctionnement, la méthode employée est la suivante : Responsabilisation des adjoints et des chefs de service, mise en concurrence systématique, y compris sur des « petites » sommes, mise en place d'une comptabilité analytique, une action sur les dépenses (limitation de certaines dépenses accessoires et non urgentes, renégociation de certains contrats,

réorganisation interne), une action sur les recettes (augmentation de certains tarifs, optimisation de certains équipements, sollicitation de partenaires financiers et de subventions).

Ces orientations ont permis d'aboutir à une baisse des dépenses voisine de 300.000 € par rapport au budget prévisionnel, et cela malgré la baisse de 20% des recettes du prélèvement communal sur les jeux du Casino, due à la conjoncture.

	BP 2008	CA 2008	ECART
Recettes réelles de fonctionnement	6.397 K€	6.388 K€	- 9 K€
Dépenses	6.035 K€	5.741 K€	- 294 K€
CAF nette avant FCTVA	- 174 K€	129 K€	+ 303 K€
Argent disponible	- 77 K€	226 K€	+ 303 K€

De manière plus détaillée, l'évolution pluriannuelle est la suivante :

	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007 CA</i>	<i>2008 BP</i>	<i>2008 CA</i>
Pdts fiscaux	3 452 075.29 €	3 580 451.54 €	3 738 26.61 €	3 823 771.00 €	3 936 628.00 €	3 884 883.58 €
DGF et autres dotations	2 066 921.32 €	2 069 556.23 €	2 067 730.05 €	2 179 27.00 €	2 091 193.00 €	2 104 039.67 €
Autre produits RR	467 447.65 €	443 034.92 €	362 044.03 €	378 473.00 €	369 420.00 €	399 488.00 €
TOTAL produits	<i>5 986 444.26 €</i>	<i>6 093 042.69 €</i>	<i>6 168 030.69 €</i>	<i>6 376 171.00 €</i>	<i>6 397 241.00 €</i>	<i>6 388 411.25 €</i>
charges de personnel	2 868 346.74 €	3 016 293.73 €	3 054 029.51 €	3 170 38.00 €	3 142 000.00 €	3 103 488.00 €
PARTICIPATIONS AUX BUDGETS ANNEXES	672 380.00 €	655 888.46 €	819 832.55 €	647 935.00 €	472 300.00 €	334 000.00 €
SUBVENTIONS diverses	289 596.00 €	314 271.00 €	326 183.00 €	394 427.00 €	566 175.00 €	570 191.00 €
SUBVENTIONS aux associations locales					99 400.00 €	77 000.00 €
charges financières	279 588.97 €	312 844.92 €	542 81.56 €	306 093.00 €	380 350.00 €	380 182.61 €
autres charges Réelles	1 262 329.10 €	1 371 711.67 €	1 359 908.16 €	1 359 11.00 €	1 377 070.00 €	1 276 269.00 €
TOTAL CHARGES	<i>5 372 240.81 €</i>	<i>5 671 009.78 €</i>	<i>6 102 764.78 €</i>	<i>5 878 604.00 €</i>	<i>6 035 304.95 €</i>	<i>5 741 130.61 €</i>
CAF brute	614 203.45 €	422 032.91 €	65 265.91 €	49 567.00 €	361 936.05 €	647 280.64 €
FCTVA	100 407.00 €	122 566.00 €	159 932.00 €	237 520.00 €	96 567.00 €	96 567.00 €
TOTAL	<i>714 610.45 €</i>	<i>544 598.91 €</i>	<i>225 197.91 €</i>	<i>735 099.00 €</i>	<i>458 503.05 €</i>	<i>743 847.64 €</i>
ANNUITE DE LA DETTE	510 000.00 €	530 009.55 €	610 222.54 €	592 350.00 €	536 000.00 €	518 383.00 €
DISPONIBLE	<i>204 610.45 €</i>	<i>14 589.36 €</i>	<i>- 385 024.6 €</i>	<i>142 749.00 €</i>	<i>-77 496.95 €</i>	<i>225 464.64 €</i>

* Concernant les produits fiscaux et les dotations de l'État, ceux-ci sont globalement stables au cours de la période de 2004 à 2008.

* On ne peut intervenir de façon notable sur les charges de personnel.

* Les variations au niveau de la participation du budget communal à l'équilibre des budgets annexes sont la conséquence de la diminution de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales aux services Crèche et Accueil Jeunes.

* Le chapitre des participations à des organismes intercommunaux tels que le service Départemental d'Incendie et de Secours ne peut être maîtrisé sur le plan communal.

* Les charges réelles de fonctionnement ont tendance à augmenter. Nous les avons baissées en 2008.

* Les charges financières : les intérêts de la dette s'élèvent à 380.000 €uro, le capital à 518.000 €uro.

A la capacité d'autofinancement dégagée par la réduction des charges de fonctionnement après déduction du remboursement du capital des emprunts, s'ajoute le produit du fonds de compensation de la TVA de l'année N-2.

Monsieur Jean-Jérôme DANTON demande que les documents budgétaires soient adressés par voie numérique et souhaite aussi la communication du tableau commenté précédemment.

Monsieur le Maire précise que ce dernier sera joint au compte-rendu.

Madame Anna MIGNOT souhaitant des informations sur le montant de la dette au 31 Décembre 2008 est informée par Monsieur le Maire qu'elle s'élève à 7.306.000 €uros, qu'existe la possibilité d'en allonger la durée mais que la durée de certains emprunts est déjà longue mais que la possibilité de renégocier peut toujours être envisagée.

Monsieur le Maire conclut en signalant que 2008 marque une inversion de tendance dans l'augmentation des dépenses de fonctionnement courant et de la croissance de la dette.

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, en application de la loi, Madame Danielle FAURE-IMBRET soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte administratif 2008 de la Commune et des services annexes.

Le Conseil Municipal, à la majorité (19 voix pour, 8 abstentions : B. LICHERON, C. BELOT, J. MARCEL, T. VIDAL, A. MEUR, JJ. DANTON, A. MIGNOT, F. CHEVILLE) approuve le compte administratif.

2. Compte de gestion

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte de gestion sur lequel figurent des écritures identiques à celles inscrites sur le compte administratif en rappelant que ces deux documents relatent les opérations comptables de l'année 2008, le compte de gestion étant établi par le receveur municipal alors que le compte administratif est établi par les instances communales.

Madame Anna MIGNOT note l'application de méthodes de meilleure gestion, soulignant que les opérations des trois premiers mois de l'année n'incombent pas au présent Conseil Municipal. Elle évoque des perspectives d'amélioration et l'importance du maintien d'un service public de qualité. Elle note l'inversion des tendances, ce qui va dans le bon sens. Elle déclare ne pas toujours être en accord avec des options particulières, mais approuver globalement les orientations.

A la majorité : 20 voix pour, 8 abstentions (B. LICHERON, C. BELOT, J. MARCEL, T. VIDAL, A. MEUR, JJ. DANTON, A. MIGNOT, F. CHEVILLE), le Conseil Municipal approuve le compte de gestion.

RAPPORT N°3 – AFFECTATION DES RESULTATS

Conformément aux instructions de la M 14 concernant le budget principal, de la M 49 et de la M 4 concernant les Services Annexes, les résultats de la section d'exploitation de l'exercice 2008 devant être affectés, Monsieur le Maire propose :

* d'affecter l'excédent de clôture **du budget Principal**, d'un montant de 1.589.298,59 €uro, y compris l'excédent de clôture de 2007, au financement de la section d'investissement pour un montant de 336.109,10 €uro et d'affecter le solde de 1.243.189,49 €uro au financement des charges d'exploitation.

* d'affecter l'excédent de clôture du **budget Camping**, d'un montant de 9.378,17 €uro, y compris l'excédent de clôture de 2007, au financement de la section d'investissement pour un montant de 7.050,12 €uro et d'affecter le solde de 2.328,05€uro au financement des charges d'exploitation.

* d'affecter l'excédent de clôture de la section d'exploitation du **budget Crèche**, d'un montant de 218,61 €uro, y compris l'excédent de clôture de 2007, au financement des charges d'exploitation.

* d'affecter l'excédent de clôture de la section d'exploitation du **budget Eau**, d'un montant de 516.468,35 €uro, y compris l'excédent de clôture de 2007, au financement de la section d'investissement pour un montant de 20.089,27 €uro et d'affecter le solde de 496.379,08 €uro à la section de fonctionnement.

* d'affecter l'excédent de clôture de la section d'exploitation du **Budget Assainissement**, d'un montant de 149.903,42 €uro, y compris l'excédent de clôture de 2007, au financement des charges d'exploitation.

* D'affecter l'excédent de clôture de la section d'exploitation du **Budget Accueil jeunes**, d'un montant de 1.594,24 €uro, y compris l'excédent de clôture de 2007, au financement des charges d'exploitation.

* D'affecter l'excédent de clôture de la section d'exploitation du **Budget Animation Culture**, d'un montant de 454,55 €uro, y compris l'excédent de clôture de 2007, au financement des charges d'exploitation.

* D'affecter l'excédent de clôture de la section d'exploitation du **Budget Aire des Gens du Voyage**, d'un montant de 6.780,79 €uro, au financement des charges d'exploitation.

Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix pour, 4 abstentions : (B. LICHERON, T. VIDAL, A. MIGNOT, F. CHEVILLE), approuve l'affectation des résultats.

RAPPORT N°4 – BUDGET 2009

1. Création d'un budget annexe « Navette »

La réglementation du transport routier de personnes découlant du décret N°85-891 du 16 Août 1985 prévoit que les Communes organisant des services publics de transports sont tenues de constituer des régies de transport inscrites au registre des transporteurs publics routiers de personnes. Les recettes et dépenses de la régie doivent faire l'objet d'un budget annexe qu'il est proposé de créer.

Le Conseil Municipal, à la majorité, 26 voix pour, 2 abstentions (T. VIDAL, A. MEUR), approuve cette proposition.

2. Vote du Budget 2009 et des taux des 3 taxes

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2008	CA 2008	2009
Recettes réelles de fonctionnement	6.397 K€	6.388 K€	6.498 K€
Dépenses	6.035 K€	5.741 K€	5.879 K€
CAF nette avant FCTVA	- 174 K€	129 K€	+ 153 K€
Argent disponible	- 77 K€	226 K€	+ 419 K€

EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES ORIENTATIONS

* Légère hausse des recettes, malgré la baisse du produit du prélèvement des jeux du Casino 20% en 2008. C'est la conséquence de la crise que connaît l'ensemble des Casinos français.

* Baisse de l'annuité de la dette (remboursement du capital de moins 10% en 2008 et moins 21 % en 2007)

* 1,1 million d'€uros d'investissement prévus (coût net 900 K€ hors subventions)

* Fiscalité en hausse de 4% contre 8 à 12 % envisagés un moment, voire davantage si les dépenses de fonctionnement n'avaient pas été réduites.

	2008 BP	2008 CA	2009
Pdts fiscaux	3 936 628.00 €	3 884 883.58 €	3 980 672.00 €
DGF et autres dotations	2 091 193.00 €	2 104 039.67 €	2 150 841.00 €
Autre produits RR	369 420.00 €	399 488.00 €	367 271.00 €
TOTAL produits	6 397 241.00 €	6 388 411.25 €	6 498 284.00 €
charges de personnel	3 142 000.00 €	3 103 488.00 €	3 076 500.00 €
PARTICIPATION AUX BUDGETS ANNEXES	472 300.00 €	334 000.00 €	46 300.00 €
SUBVENTIONS diverses	566 175.00 €	570 191.00 €	57 683.00 €
SUBVENTIONS aux associations locales	99 400.00 €	77 000.00 €	80 000.00 €
charges financières	380 350.00 €	380 182.61 €	383 700.00 €
autres charges Réelles	1 377 070.00 €	1 276 269.00 €	1 375 458.00 €
TOTAL CHARGES	6 035 304.95 €	5 741 130.61 €	5 879 641.00 €
CAF brute	361 936.05 €	647 280.64 €	618 643.00 €
FCTVA	96 567.00 €	96 567.00 €	266 000.00 €
TOTAL	458 503.05 €	743 847.64 €	884 643.00 €
ANNUITE DE LA DETTE	536 000.00 €	518 383.00 €	46 668.00 €
DISPONIBLE	-77 496.95 €	225 464.64 €	418 975.00 €

Au niveau des recettes de fonctionnement, les dotations de l'État progressent de 1,2 % à 3 % par an, accrues à Châtel-Guyon par l'augmentation de la population. Certains produits sont en légère baisse : droits d'entrée à la piscine, par exemple. La masse salariale est en légère baisse, due notamment à la réorganisation opérée au niveau du personnel des écoles avec la réduction des contrats inférieurs à 75% 80% d'un temps complet. La participation aux budgets annexes enregistre un accroissement sensible, conséquence de la réduction, d'une part, des aides de la Caisse d'Allocations familiales, et d'autre part du montant du fonds de compensation de la TVA, en raison de l'absence d'investissements, au niveau de ces budgets, au cours des dernières années. Les subventions à la vie associative s'élèvent globalement à 80.000 € en 2009 contre 77.000 € en 2008. Les charges financières sont stables. Les prévisions de charges réelles : 1.375.000 € sont en légère hausse par mesure de prudence, l'objectif étant que la réalisation soit inférieure à la prévision.

La capacité d'autofinancement brute prévisionnelle s'élève à 618.000 € en 2009 contre, en 2008, 361.000 € prévus et 647.000 € réalisés. La capacité d'autofinancement nette prévue en 2009 : 418.000 € représente le double de celles de 2008 en rappelant qu'au cours des années précédentes, cette capacité d'autofinancement était négative.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

* 1,1 million d'€ d'investissements prévus en 2009.

* Financement :

- 400 K€ en autofinancement,
- 400 K€ en emprunt,
- 200 K€ de subvention,
- 100 K€ en régie,

* Soit 900 K€ net sur le budget de la Commune.

LES INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS SONT LES SUIVANTS :

- * 150.000 – Route de Saint Hippolyte à Mozac
- * 120.000 – Toiture école élémentaire
- * 200.000 – Voirie divers
- * 50.000 – Éclairage (dont Route de Saint Hippolyte)
- * 50.000 – Informatique et administration
- * 40.000 – PLU ZPPAUP
- * 100.000 – Jeunesse, Sports et piscine
- * 50.000 – Divers école
- * 35.000 – Espaces verts
- * 25.000 – Animation
- * 15.000 – Circulation
- * 10.000 – Navette
- * 15.000 – Propreté de la Ville
- * 40.000 – Divers

Ces montants sont budgétés en valeur nette sur l'exercice comptable 2009.

Monsieur Yves COGNET s'enquérant sur les prévisions de promotion touristique de la Ville, Monsieur le Maire explique qu'elle est prévue à travers le programme d'activités de l'Office de Tourisme, qui est subventionné par la Commune ainsi que par différents partenaires dont EUROSPA.

L'image de la Ville est véhiculée par tous les partenaires : Mairie, associations, évènements culturels, sportifs, développement durable ...

Madame Brigitte LICHERON sollicitant des informations sur les subventions allouées aux associations, Monsieur le Maire l'informe que l'enveloppe globale est inscrite au budget, et chaque attribution individuelle sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion. Après redéfinition des critères d'attributions et afin que les subventions allouées soient les plus équitables possibles.

Madame Anna MIGNOT demandant des informations sur l'évolution envisagée par rapport à l'année précédente et soulignant l'importance des tissus associatifs particulièrement en période de crise économique, et la nécessité de maintenir une attribution au moins équivalente à la précédente, Monsieur le Maire l'informe que l'enveloppe globale passe de 77.000 €uro à 80.000 €uro.

Madame Anna MIGNOT qui demande, également, si la démarche en faveur du tourisme s'inscrit dans le cadre de l'intercommunalité, est informée par Monsieur le Maire que la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans a inclus dans son budget des études ayant pour objectif la création, en 2010, d'un office intercommunal de tourisme.

Madame Anna MIGNOT faisant remarquer que le transfert, courant 2009, de l'office de Tourisme à l'intercommunalité aurait représenté une économie pour la Commune, Monsieur le Maire l'informe d'une part que le transfert de charges, 105.000 €uro, en cours d'année est impossible pour des raisons comptables, d'autre part que ce transfert s'accompagne d'une réduction pour la Commune qui transfère, de la part de taxe professionnelle correspondante reversée par la Communauté de Communes, c'est donc neutre budgétairement.

Madame Anna MIGNOT est d'autre part informée, en réponse à sa question, que l'accroissement de 4% du taux des taxes induit une recette supplémentaire d'environ 100.000 €uro.

Madame Anna MIGNOT rappelle la demande, lors du débat d'orientation budgétaire, de présentation d'un échéancier permettant de comprendre comment la dette évolue et comment seront financés les investissements. Monsieur le Maire explique que le projet de réalisation d'un million d'€uro d'investissements constitue un objectif moyen pluriannuel, permettant d'éviter des variations importantes entre les exercices budgétaires. Les Commissions sont invitées à travailler sur les programmes pluriannuels d'investissements. A titre d'exemple, les Directeurs d'établissements scolaires ont été réunis, avec les élus pour bâtir ensemble un plan d'investissements sur 3 ans dans les écoles. Des démarches identiques sont opportunes en matière de voirie, d'eau et d'assainissement.

Madame Claudine BELOT suggère d'identifier et de hiérarchiser les besoins. Elle est réservée sur l'augmentation d'impôts proposée, proposant de réduire de 100.000 €uro le programme d'investissements.

Monsieur le Maire fait remarquer que des investissements d'un montant de 500.000 €uro seulement ont été réalisés en 2008, montant qui doit être fortement rehaussé.

Madame Claudine BELOT faisant remarquer que ce raisonnement pourrait laisser supposer une autre augmentation des impôts en 2010, Monsieur le Maire répond qu'un effort sur les charges réelles de fonctionnement et un accroissement de dotations pourrait permettre de ne pas les augmenter, rappelant que les économies de 300.000 €uro réalisés sur le fonctionnement en 2008 sont équivalentes à 10% d'augmentation d'impôts. L'objectif est de continuer à "serrer" les dépenses.

Madame Anna MIGNOT faisant part de son inquiétude face à la conjoncture générale, les mesures de l'État risquent de pénaliser les Communes, Monsieur le Maire l'informe que les dotations de l'Etat sont prévues à la hausse, Monsieur François CHEVILLE signalant que l'État aide les collectivités dans d'autres domaines et que les évolutions peuvent apparaître sur d'autres points.

Madame Anna MIGNOT liant les interventions Régionales et Départementales à l'évolution des aides de l'État, Monsieur le Maire rappelle que ces deux Collectivités Territoriales ont prévu d'augmenter, chacune, leur taux d'imposition de 8%, en ne limitant pas leurs dépenses de fonctionnement, Monsieur François CHEVILLE considérant que leurs dépenses sont également induites par les transferts de compétence.

Madame Anna MIGNOT pose la question de l'accroissement de la fiscalité dans une conjoncture où l'incertitude sur l'emploi inquiète déjà les administrés et propose de limiter les investissements. Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de remettre la fiscalité au niveau qui convient pour faire face aux dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses de personnel et de remboursement de la dette et pour rééquilibrer les budgets.

Monsieur Yves COGNET attire l'attention sur les bâtiments publics qui vieillissent et doivent être impérativement entretenus : bâtiments, voirie, réseaux.

Madame Brigitte LICHERON juge l'augmentation fiscale trop élevée et de nature à mettre des familles en difficultés.

Monsieur le Maire, en réponse à sa question, rappelle l'action du Centre Communal d'Action Sociale renforcée en 2009 avec la mise en place des actions de proximité au niveau de la recherche d'emploi, des aides administratives et sociales, de la banque alimentaire, etc...

Monsieur Jacques MARCEL sollicitant des informations sur l'accroissement d'un montant de 400.000 €uro du chapitre « charges générales de fonctionnement » est informé qu'il s'agit d'un report d'excédent de recettes qui doit être inscrit en dépense pour l'équilibre du budget.

Monsieur Jean-Jérôme DANTON demande une projection dans l'avenir sur la période 2010-2015, sur l'aspect développement durable, avoir un résumé des risques, des opportunités qui vont se présenter. Monsieur le Maire propose que cette analyse soit menée au niveau de la commission des finances.

Monsieur Jacques MARCEL émet des réserves sur la participation communale de 400.000 €uro à la SEM et sur le risque d'engagements financiers ultérieurs. Monsieur le Maire précise que la SEM a un capital d'environ 1 Million d'€uros et que l'objectif est de préparer l'Avenir des Thermes. Les actionnaires ne sont liés par aucune obligation de participer à une augmentation de capital si celle-ci devait, un jour, avoir lieu.

Les taux des 3 taxes proposés sont les suivants :
Taxe d'habitation : 11,44 %
Taxe sur le Foncier Bâti : 22,85 %
Taxe sur le Foncier non bâti : 74,55 %

Le Conseil Municipal, à la majorité, 20 voix pour, 4 voix contre (B. LICHERON, T. VIDAL, A. MIGNOT, F. CHEVILLE), 4 abstentions (C. BELOT, J. MARCEL, A. MEUR, JJ. DANTON) approuve le taux des 3 taxes et le budget 2009 de la Commune et des services annexes.

RAPPORT N°5 – AFFECTATION DU PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR

En application de l'article R 2333.43 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le montant et l'affectation des recettes fournies par la taxe de séjour doivent figurer sur un état annexé au compte administratif, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le produit de la taxe de séjour de l'année 2008, qui s'élève à 36.863,50 €uros, au fonctionnement de l'Office de Tourisme de Châtel-Guyon. Cette somme est incluse dans la subvention allouée à l'Office de Tourisme, au titre de l'année 2009.

Monsieur Jacques MARCEL s'enquérant du montant de la subvention allouée par la Commune à l'Office de Tourisme, comparativement aux années antérieures, est avisé que celui-ci est inférieur : 105.000 € contre 115.000 € en 2008.

Monsieur le Maire précise d'autre part que la totalité des sommes dont est créancière la Commune au titre de la Taxe de séjour n'a pas été perçue en 2008, un complément devant être perçu en 2009. Toutefois, la baisse des recettes est due à la fermeture d'Hôtels et de meublés depuis plusieurs années.

RAPPORT N°6 – OPERATIONS FONCIERES 2008

Monsieur le Maire expose que l'article 11 de la loi du 8 Février 1995 stipule que les Collectivités Territoriales doivent délibérer, tous les ans, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières, et soumet à l'approbation du Conseil Municipal la liste des acquisitions immobilières effectuées au cours de l'année 2008, qui est la suivante :

ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2008

OPERATION	LIEU	SECTION	SURFACE	PRIX EN €
Emplacement réservé N° 10 – Plan d'eau	Les Stes Bonnettes	ZA N° 422	1970m ²	45.735,00
Zone de loisirs	Hautes Champs	ZE N° 318	3080m ²	4.000,00
Zone de loisirs	Hautes Champs + Creux des Htes Champs	ZE N° 288 + ZE N° 393	1280m ² + 5020m ²	9.575,00
Alignement (régularisation)	Chemin des Crozets	361 ZC N° 600	855m ²	20.800,00

CESSIONS IMMOBILIERES 2008

OPERATION	LIEU	SECTION	SURFACE	PRIX EN €
Terrain délaissé DP	Rochepradière	361 B N° 1716	55m ²	825,00
Terrain délaissé DP	Rochepradière	361 B N° 1707	31m ²	465,00

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, la liste des opérations foncières présentée.

CONSEIL MUNICIPAL, COMMISSIONS

RAPPORT N°7 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Danielle FAURE-IMBERT, Premier Adjoint, expose que l'élaboration du règlement intérieur du Conseil Municipal a été étudiée par un groupe de travail réunissant des élus. Ce document reprend les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales auxquelles s'ajoutent des précisions concernant certains points.

Trois questions, notamment, ont donné lieu à des suggestions :

1°) Concernant les questions orales

La rédaction proposée est la suivante : « Au début de chaque séance du Conseil Municipal, les Conseillers Municipaux peuvent poser des questions orales auxquelles le Maire ou l'Adjoint délégué répond directement en fin de séance.

Si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifie, le Maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du Conseil Municipal ultérieure. »

2°) Concernant la suspension de séance

Il est proposé d'ajouter la phrase « le nombre de suspensions de séance pouvant être demandé par chaque groupe est limité à deux par réunion ».

3°) Concernant les votes

En réponse au souhait d'élus qui ont participé au groupe de travail, il est proposé d'inscrire la phrase : « Dans le cadre du vote à main levée, le nom des Conseillers Municipaux figurera sur le compte-rendu de séance, avec indication du sens de leur vote ».

Monsieur Jacques MARCEL attirant l'attention sur l'article 26 du règlement qui précise que le compte-rendu des réunions du Conseil Municipal doit faire l'objet d'un affichage sous huitaine, Madame Danielle FAURE-IMBERT précise qu'il s'agit du compte-rendu succinct.

Madame Anna MIGNOT fait remarquer que la transmission des documents par voie informatique peut rendre leur prise de connaissance plus complexe, en ce qui concerne certains dossiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal.

RAPPORT N°8 – DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES D'ORGANISMES, EN REMPLACEMENT DE DELEGUES DEMISSIONNAIRES

En remplacement de Monsieur Yves COGNET et de Monsieur Franck POMMIER, démissionnaires de leurs fonctions de délégués du Conseil Municipal au sein de certains organismes, pour des motifs professionnels, il est proposé de désigner les délégués suivants :

- Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans

* Titulaire (en remplacement de Monsieur Yves COGNET)
Monsieur Gilles DOLAT, qui était suppléant

* Suppléant (en remplacement de Monsieur Gilles DOLAT)
Madame Nathalie ABELARD

* Suppléant (en remplacement de Monsieur Franck POMMIER)
Madame Françoise AUCLAIR

- Office de Tourisme de Châtel-Guyon
* Madame Danielle FAURE-IMBERT
(en remplacement de Monsieur Yves COGNET)

- Riom Combrailles Initiative
* Monsieur Lionel CHAUVIN
(en remplacement de Monsieur Yves COGNET)

Le Conseil Municipal, à la majorité, 21 voix pour, 4 voix contre (B. LICHERON, T. VIDAL, A. MIGNOT, F. CHEVILLE), 3 abstentions (J. MARCEL, JJ. DANTON, A. MEUR) approuve la désignation des délégués susnommés.

TOURISME ET THERMALISME

RAPPORT N° 9 - MISE EN CIRCULATION D'UNE NAVETTE

Madame Danielle FAURE-IMBERT présente l'exposé suivant à l'appui du projet de renouvellement de la mise en circulation, à titre gratuit, d'une navette durant la saison 2009 :

Ce moyen de transport fait partie des chances de réussir la "saison-clef" 2009. De nombreuses stations thermales ont une navette gratuite pour les curistes et celle qui a circulé à Châtel-Guyon en 2008 a été très approuvée. Cette prestation apporte une compensation à l'interdiction aux camping-caristes de stationner en centre ville, et à l'obligation pour eux de séjourner soit sur le parking des Roches, soit dans les campings.

Concernant le choix du véhicule affecté au transport des personnes, après des hésitations entre différentes alternatives et plusieurs types de véhicules, le choix proposé est l'acquisition d'un véhicule d'occasion 9 places, au prix de 10.000 €uros HT.

Elle ajoute que l'acquisition d'un véhicule utilisant des énergies nouvelles fera l'objet d'une étude pour les années à venir.

Cette année, un trajet plus complet a été étudié empruntant l'Avenue de Belgique, Place du Pâtural, Rue Roger Coulon, Rue Jean Groslier, Boulevard Thermal et le centre bourg afin de permettre ainsi aux curistes des meublés et aux habitants de bénéficier de ce service.

Des trajets sont également prévus, d'une part, le mardi pour amener vers le marché et les commerces, les habitants de Saint-Hippolyte/Rochepradière, et le vendredi la même prestation aux habitants des Grosliers. La navette circulera le dimanche entre les campings et le marché.

Madame Anna MIGNOT qui s'enquiert de l'estimation du nombre de kilomètres parcourus durant la saison, est informée qu'il s'est élevé, en 2008, à 4.000 km, mais que sa mise en circulation n'a débuté qu'en Juin.

Madame Anna MIGNOT considère que cette initiative est aussi importante pour des publics tels que les séniors, les jeunes que pour les curistes en mentionnant le plan "grand âge" qui vise le maintien, à domicile, des personnes âgées.

Madame Danielle FAURE-IMBERT signale que, pour aider les personnes âgées, un marche-pied électrique va être intégré à la navette afin de faciliter l'accès.

Monsieur François CHEVILLE suggérant une signalétique des différents points d'arrêt, Madame Danielle FAURE-IMBERT répond que son coût serait élevé et Monsieur Yves COGNET propose une signalisation au sol.

Madame Danielle FAURE-IMBERT informe de la participation financière des exploitants des deux campings au budget de la navette.

Le Conseil Municipal, à la majorité, (26 voix pour, 2 abstentions : T. VIDAL, A. MEUR), approuve la mise en circulation de la navette et l'acquisition d'un véhicule.

RAPPORT N° 10 – AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide, à l'unanimité, la conclusion, avec l'Office de Tourisme, d'un avenant à la convention en vigueur, dont l'objet est de préciser le montant de la participation financière allouée, par la Commune, au titre de l'année 2009 qui est fixée à 105.000 €uros.

URBANISME - TRAVAUX

RAPPORT N° 11 – MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE DEVANT LA PIZZERIA LE CHANTILLY

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exploitant de la pizzeria "le Chantilly" sollicite l'autorisation de mise en place d'une terrasse mobile, face à son établissement, en utilisant l'emprise de deux places de stationnement. Ce type de terrasse sera similaire à celle qui se trouve devant le bar Le Glacier. Le tarif de location, fixé chaque année par le Conseil Municipal, s'élève actuellement à 250 €uro par emplacement, soit 500 €uros.

Madame Anna MIGNOT considère que la création d'espaces conviviaux est positive mais qu'il conviendra de veiller à l'esthétique de l'aménagement.

Monsieur Jacques MARCEL demandant si la terrasse sera démontée à la fin de la saison est informé qu'elle sera permanente, l'établissement restant ouvert durant l'hiver.

Le Conseil Municipal, à la majorité, (27 voix pour, 1 abstention : D. RAVEL), approuve la mise en place d'une terrasse.

RAPPORT N° 12 – AMENAGEMENT DE LA RD 455 DANS LA TRAVERSE DE SAINT-HIPPOLYTE

A la suite de la décision de la Commission permanente du Conseil Général, au cours de sa réunion du 23 Février 2009, de financer à hauteur de 205 145 €uro, cette opération dont l'estimation s'élève à 298.800 €uro HT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la décision de la Commune de réaliser les travaux correspondants et d'approuver le plan de financement qui est le suivant :

Coût de l'opération	298.800 € HT
Subvention du Conseil Général	205.145 € HT
Subvention au titre des amendes de police	2.472 €
Part communale (emprunt)	91.363 €

Monsieur le Maire précise que des travaux d'enfouissement des lignes électriques, pilotés par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) s'ajouteront à ce projet qui débutera en Octobre 2009.

QUESTIONS FONCIERES

RAPPORT N° 13 – EPF-SMAF : ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES

Monsieur le Maire expose que le Conseil d'Administration de l'EPF-SMAF, réuni les 24 Septembre, 19 Novembre et 16 Décembre 2008, a accepté les demandes d'adhésion de nouveaux membres. L'Assemblée Générale de l'E.P.F., en date du 8 Décembre 2008, a donné un avis favorable à ces demandes.

Les Communes concernées sont les suivantes :

- * Anglards de Salers
- * Grandrif
- * Saint-Bonnet-Le-Bourg
- * Saint-Martin-des-Olmes
- * Sainte-Catherine-du-Fraisie
- * Varennes-sur-Usson
- * Virlet

L'article VI des statuts de l'Etablissement public requiert, pour devenir adhérent, la ratification des membres constituant l'EPF-Smaf, par délibération de leurs assemblées dans un délai de 40 jours après notification de la délibération du conseil. Un arrêté préfectoral prendra acte de ces adhésions sauf si plus d'un tiers des collectivités déjà adhérentes s'y oppose.

Le Conseil Municipal étant invité à émettre un avis sur cette question, il émet, à l'unanimité, un avis favorable.

RAPPORT N° 14 – APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 8 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 Novembre au 3 Décembre 2008, dans le cadre du projet de suppression de trois emplacements réservés, aucune observation n'ayant été formulée, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, approuve, à l'unanimité, la modification N° 8 du Plan d'Occupation des Sols correspondante.

Les trois emplacements à supprimer sont les suivants :

- * Emplacement réservé N° 8, Route de Chazeron, d'une superficie de 364m²
- * Emplacement réservé N° 9, lieudit "Le Pâtural Bas", d'une superficie de 2533m²
- * Emplacement réservé N° 10, lieudit "Les Saintes Bonnettes", d'une superficie de 2,4 Ha

RAPPORT N° 15 – AFFAIRES FONCIERES : ACQUISITIONS ET CESSIONS DE TERRAINS

Le Conseil, sur proposition de Monsieur le Maire, approuve, à l'unanimité, les opérations foncières suivantes :

Remplacement d'une conduite d'évacuation d'eaux usées, lieudit Le Thuest (Sardon)

* Acquisition par la Commune au prix de 97,5 Euro de la parcelle cadastrée section AH N°250 d'une superficie de 195 m².

* Acquisition par la Commune au prix global de 3.458 Euro des parcelles cadastrées AH N°550 d'une superficie de 1462 m², AH N°632 d'une superficie de 10 m², AH N°264 d'une superficie de 1115 m², AH N°266 et AH N°267 d'une superficie de 270 m² soit 2857 m².

* Acquisition par la Commune au prix de 170 €uro de la parcelle cadastrée AH N°238 d'une superficie de 340 m².

* Acquisition par la Commune au prix de 87 €uro de la parcelle cadastrée AH N° 242 d'une superficie de 174 m².

* Acquisition par la Commune au prix de 121 €uro de la parcelle cadastrée AH N° 219 d'une superficie de 242 m².

* Acquisition par la Commune au prix de 63 €uro de la parcelle cadastrée AH N° 261 d'une superficie de 126 m².

* Acquisition par la Commune au prix de 276 €uro de la parcelle cadastrée AH N° 268 d'une superficie de 252m².

Régularisation secteur Rochepradière Impasse des jardins après Enquête Publique

* Cession par la Commune à un particulier d'une parcelle de 16 m² cadastrée 361 B 1717 au prix de 240 €uro.

* Cession par la Commune à un particulier d'une parcelle de 27 m² cadastrée 361 B 1718 au prix de 405 €uro.

* Cession par la Commune à un particulier d'une parcelle de 12 m² cadastrée 361 B 1719 au prix de 180 €uro.

Concernant les acquisitions en vue du remplacement de la conduite d'évacuation d'eaux usées, Monsieur le Maire précise que les parcelles acquises sont situées en zone non constructible du Plan d'Occupation des Sols, dans un secteur couvert par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation d'où leur faible prix d'achat.

AFFAIRES SCOLAIRES

RAPPORT N° 16 – RESTAURATION SCOLAIRE : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL ET LE COLLEGE

Monsieur le Maire expose qu'il n'a pas été destinataire de la nouvelle convention entre le Conseil Général, le Collège et la Commune qui définit les conditions de fourniture des repas aux établissements scolaires du 1^{er} degré. Il rappelle que la compensation à la hausse du prix des repas qui est passé de 2,34 €uro à 3 €uro est la suppression par la Commune, à compter du 20 Avril 2009, de la mise à disposition du collège, de celui des deux agents municipaux, qui ne sont pas affecté à la préparation des repas, proposition refusée non par le Conseil Général mais par la direction du Collège qui pourrait remettre en question la poursuite de la livraison des repas à partir du 20 Avril prochain.

Madame Brigitte LICHERON faisant remarquer que le Collège est pris en otage par la décision du Conseil Général, Monsieur le Maire répond que c'est aussi la Commune qui est prise en otage. Madame Brigitte LICHERON argue, d'autre part, que le Collège subit, au niveau de l'augmentation du prix du repas, une décision qui est celle du Conseil Général. Monsieur le Maire rappelle que la Commune achète, annuellement, 40.000 repas représentant un coût de l'ordre de 120.000 €uro. Face à la situation actuelle, la commune vient de procéder à une mise en concurrence en vue de la fourniture de la restauration scolaire à compter de la rentrée prochaine de Septembre, consultation à laquelle le Collège n'a pas souhaité répondre.

Monsieur Thierry VIDAL constate, d'une part, qu'à la rentrée de Septembre 2009, le Collège ne sera plus fournisseur de la restauration scolaire, d'autre part que le 20 Avril, les écoles risquent d'en être privées. Monsieur le Maire assure qu'une solution d'urgence serait trouvée dans ce dernier cas.

Madame Anna MIGNOT se déclare satisfaite de la négociation considérant que le choix est celui du Conseil Général, mais souhaite qu'une attention particulière soit apportée à la préservation de l'intérêt des enfants notamment au niveau de l'équilibre des repas ce qui rend souhaitable que le Collège continue à en assurer la préparation. Monsieur le Maire fait remarquer qu'il a toujours souhaité continuer à se fournir au Collège. Il ajoute que les repas destinés aux enfants de maternelles ne sont pas toujours adaptés. Monsieur François CHEVILLE est informé, en réponse à sa question, que des offres ont été présentées, à la suite de la consultation.

Face au blocage actuel, Monsieur le Maire décide de retirer la question de l'ordre du jour et de différer la décision.

RAPPORT N° 17 – CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE JEANNE D'ARC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la conclusion, avec l'Ecole Jeanne d'Arc, d'un avenant au contrat d'association qui stipule, au titre de l'année scolaire 2008 – 2009, une participation communale de 650 €uros par élève domicilié à Châtel-Guyon représentant globalement 85.150 €uro pour 131 enfants.

Madame Anna MIGNOT souhaitant connaître le montant des dépenses scolaires des écoles publiques, Monsieur le Maire l'informe que le coût par élève est beaucoup plus élevé. Monsieur Lionel CHAUVIN prend l'exemple des Communes voisines dont les écoles publiques accueillent des enfants de Châtel-Guyon et facturent le coût à notre Commune : ce coût est nettement supérieur à 650 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion, avec l'Ecole Jeanne d'Arc, de l'avenant susvisé.

PERSONNEL COMMUNAL

RAPPORT N° 18 – CREATION D'EMPLOIS

Monsieur le Maire propose la création de deux emplois qui permettront la promotion d'agents communaux :

* 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe à temps non complet (6H30 hebdomadaires) qui permettra la promotion d'un agent affecté actuellement à un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives.

* 1 emploi à mi-temps (17H30) d'agent technique territorial de 1^{ère} classe permettant la promotion, à la suite de l'obtention d'un examen professionnel, d'un agent affecté actuellement à un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Monsieur François CHEVILLE demandant pour quelle raison le poste créé à mi-temps n'est pas un poste à temps complet, Monsieur Serge BRIOT l'informe que, dans le cadre de la réorganisation en cours du service dans lequel cet agent est affecté, le poste est conduit à évoluer vers un emploi à temps complet, la quasi-totalité des emplois de contractuels ayant été transférée suite à une réorganisation en emploi d'une durée minimale de 80% d'un temps complet, Monsieur le Maire précisant que les agents recrutés afin de répondre à des besoins exceptionnels, pouvant être titularisés à la suite de l'évolution du fonctionnement des services.

Madame Anna MIGNOT sollicitant la communication de l'état du personnel, Monsieur le Maire l'informe que celui-ci fera l'objet d'une mise à jour prenant en compte les différentes mutations de personnels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création des emplois susvisés.

RAPPORT N° 19 – CREATION D'EMPLOIS

Afin de faire face à des besoins saisonniers en matière de personnel, Monsieur le Maire propose la création des emplois suivants :

PISCINE

- 1 Adjoint technique de 2^{ème} classe (filtreur) du 23/05 au 20/09
- 2 Adjoints administratifs de 2^{ème} classe (caissières) du 23/05 au 20/09
- 2 Adjoints techniques de 2^{ème} classe (entretien) du 11/05 au 20/09
- 1 Adjoint technique à TNC (Buvette) du 23/05 au 20/09
- 3 BEESAN à TC du 23/05 au 20/09
- 1 BNSSA – 296 heures

SERVICES TECHNIQUES

1 Adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC (maximum 17H30) pour l'entretien des toilettes publiques.

SALLE DES FETES

1 Adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC (17H30).

ESPACES VERTS

1 Adjoint technique de 2^{ème} classe

Madame Claudine BELOT faisant remarquer que la buvette de la piscine était, les années précédentes, déléguée à un particulier, Monsieur Lionel CHAUVIN expose que l'organisation de la piscine, durant la prochaine saison, sera gérée par un agent communal et un saisonnier, ce qui permettra en même temps d'animer un espace dédié aux jeunes.

Monsieur Thierry VIDAL posant la question de l'activité snack, Monsieur Lionel CHAUVIN précise qu'elle sera assurée dans le cadre d'une régie municipale.

Monsieur le Maire ajoute que les espaces verts, contigus à la buvette, seront réaménagés incluant une zone beach et une zone engazonnée équipée d'activités destinées aux adolescents tels que le ping-pong...

Madame Anna MIGNOT demandant si les postes créés sont identiques à ceux créés en 2008, Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière c'était le personnel affecté aux écoles qui effectuait pour partie des heures à la piscine alors qu'en 2009, la réorganisation de ces agents n'inclut plus d'heures de travail à la piscine, les postes étant, désormais, occupés par des contractuels saisonniers.

Monsieur François CHEVILLE posant la question du choix des contractuels, Monsieur Lionel CHAUVIN l'informe que ces choix se porteront en priorité sur des étudiants post-bac, âgés de plus de 18 ans.

Madame Arminda FARTARIA fait savoir qu'elle a été destinataire de candidatures spontanées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création des emplois saisonniers susvisés.

RAPPORT N° 20 – REMPLACEMENT DES AGENTS EN CONGES DE MATERNITE, MALADIE, ACCIDENT DU TRAVAIL

Monsieur le Maire propose la création occasionnelle d'emplois, en remplacement d'agents en congés divers (maternité, maladie, accident du travail...) lorsque les nécessités du fonctionnement des services le justifient, en précisant notamment que des agents seront cette année en congé de maternité dans les services administratifs, animation, Crèche et le fonctionnement des services nécessitera leur remplacement.

Monsieur Thierry VIDAL posant la question du type de contrat de ce personnel, Monsieur le Maire l'informe qu'il s'agit de contrats à durée déterminée, Monsieur Serge BRIOT ajoutant qu'il est fait appel à la bourse de l'emploi du centre de gestion ainsi qu'à l'ANPE.

Madame Anna MIGNOT demandant quels sont les critères d'appréciation de l'utilité du remplacement, Monsieur Serge BRIOT répond que les absences de courte durée ne sont pas systématiquement remplacées alors que les congés d'une plus longue durée le sont. Madame Maria CACERES rappelle qu'à la crèche, le nombre des agents d'encadrement des enfants est légalement défini.

Madame Anna MIGNOT posant la question du remplacement des agents quittant la collectivité, notamment admis à la retraite, Monsieur Serge BRIOT précise qu'une réflexion est menée sur la réglementation, et qu'un plan de formation est en cours d'élaboration dans ce cadre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de créations d'emplois de remplacement.

QUESTIONS FINANCIERES

RAPPORT N° 21 – INFORMATIQUE : AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS – CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ONDULEUR

1) Avenant au contrat de maintenance des logiciels

A la suite de la fusion de la Société Magnus avec la Société Berger-Levrault, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conclure un avenant au contrat en cours avec la Société Magnus, pour entériner ce changement. Les dispositions du contrat en cours ne subissent pas de modification.

2) Contrat de maintenance de l'onduleur

L'onduleur en place, depuis une date antérieure à 1995, est usagé et, après une consultation auprès de plusieurs fournisseurs, l'offre suivante, la plus intéressante, est proposée par la Société EATON : substitution de l'onduleur en place, par un appareil neuf, à condition de souscrire un contrat sur trois ans. Coût annuel : 2.302,30 €uros TTC (contrat en cours : 4.414,74 €uros TTC). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Monsieur François CHEVILLE suggérant une réflexion sur les possibilités pour les collectivités territoriales de se doter de logiciels gratuits, Monsieur Lionel CHAUVIN l'informe que c'est une possibilité que nous activerons dans le secteur scolaire.

RAPPORT N° 22 – RENEGOCIATION DU BAIL DE LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire d'un bâtiment situé Rue du Docteur Levadoux qui abrite au rez-de-chaussée le bureau de poste, au 1^{er} étage des locaux qui étaient

jusqu'à présent occupés par le bureau de poste, au 2^{ème} étage un appartement loué, par la Commune, à un particulier et au sous-sol, deux garages.

La Poste n'étant plus intéressée par la mise à disposition des locaux du 1^{er} étage, à l'exclusion des toilettes, il est proposé que la commune le reprenne pour y aménager un appartement ainsi que les garages qui seront mis en location.

Le prix du bail avait été fixé par délibération du Conseil Municipal en 1995 à 25.000 Francs. La commune a perçu, en 2008, 3.941,56 Euro, loyer qui ne correspondait plus au prix du marché.

Après négociation, la Poste a fait une offre de loyer à la Commune de 12.600 Euro par an. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le loyer annuel à 12.600 Euro par an et d'autoriser le Maire à prolonger le bail de la Poste à ces conditions tarifaires, à compter du 1^{er} avril 2009.

D'autre part, l'appartement du 1^{er} étage sera mis en location par la Ville de Châtel-Guyon, après réalisation des travaux conséquents nécessaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la prolongation du bail de la Poste dans les conditions proposées.

RAPPORT N° 23 – PLAQUETTE "JAZZ AUX SOURCES" : TARIFS PARTENAIRES – CONCERTS DU JEUDI : TARIFS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants aux publicités figurant sur la plaquette éditée dans le cadre du festival "Jazz aux Sources", sont proposés :

<p>PARTENAIRE PRIVILEGE Pas tout à fait mécène, mais bien plus qu'un sponsor</p> <p>vosre logo Sur les affiches Sur la bâche du fond de scène sur le site internet</p> <p>vosre encart publicitaire Sur toutes les éditions</p> <p>50 invitations Pour la soirée d'ouverture</p> <p>4 invitations Pour la soirée de clôture</p> <p>5.000 Euro</p>	<p>PARTENAIRE SPONSOR Pour créer une véritable image de votre entreprise</p> <p>vosre logo Sur les affiches Sur la bâche du fond de scène sur le site internet</p> <p>vosre encart publicitaire Dans le journal</p> <p>20 invitations Pour la soirée d'ouverture</p> <p>2 invitations Pour la soirée de clôture</p> <p>3.000 Euro</p>	<p>PARTENAIRE PRESENCE Pour une image, une présence efficace</p> <p>vosre logo Sur la bâche du fond de scène sur le site internet</p> <p>vosre encart publicitaire Dans le journal</p> <p>10 invitations Pour la soirée d'ouverture</p> <p>1.000 Euro</p>	<p>PARTENAIRE SOUTIEN Pour soutenir une manifestation d'envergure</p> <p>vosre encart publicitaire Dans le journal</p> <p>5 invitations Pour la soirée d'ouverture</p> <p>500 Euro</p>
---	---	--	--

Il fixe, d'autre part, à 8 €uro le droit d'entrée aux concerts du jeudi.

Monsieur le Maire précise que le coût de la plaquette sera réduit par les recettes de la publicité. D'autre part, des événements d'envergure tels que Jazz aux Sources sont soutenus par la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans, le Conseil général et le Conseil régional sont également sollicités, et se traduisent, cette année, par l'obtention de la DALD accordée par le Conseiller général.

Monsieur Lionel CHAUVIN ajoute qu'à l'occasion du Festival de Jazz est programmé un concert gratuit à la piscine.

Madame Anna MIGNOT fait part de son sentiment que si le contexte intercommunal est nécessaire au niveau de la culture et de l'animation pour porter des projets, il est essentiel de la maintenir au niveau de chaque Commune dans le cadre des tissus associatifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessus proposés.

RAPPORT N° 24 – TARIFS DE LA PISCINE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les droits d'entrée à la piscine municipale applicables en 2009, qui sont les suivants :

Code	Nature	Couleur	Prix 2008	Prix unitaire	Propositions 2009	Prix unitaire
A	Entrée adulte	Jaune	2.50 €	2.50 €	2.80 €	2.80 €
E	Entrée enfant	Bleu	1.25 €	1.25 €	1.50 €	1.50 €
G	Groupe	Rose	0.50 €	0.50 €	0.80 €	0.80 €
CA CH 20	Carte adulte Châtel-Guyon 20 entrées	Marron clair	25.00 €	1.25 €	36.00 €	1.80 €
CE CH 20	Carte enfant Châtel-Guyon 20 entrées	Bleu	12.50 €	0.63 €	18.00 €	0.90 €
CA EX 20	Carte adulte extérieur Châtel-Guyon 20 entrées	jaune	35.40 €	1.77 €	42.00 €	2,10 €
CE EX 20	Carte enfant extérieur Châtel-Guyon 20 entrées	rose	17.70 €	0.89 €	21.00 €	1.05 €
CA CH 10	Carte adulte Châtel-Guyon 10 entrées	Vert	15.60 €	1.56 €	20.00 €	2.00 €
CE CH 10	Carte enfant Châtel-Guyon 10 entrées	Bleu	7.80 €	0.78 €	10.00 €	1.00 €
CA EX 10	Carte adulte extérieur Châtel-Guyon 10 entrées	Rouge	20.80 €	2.08 €	24.00 €	2.40 €
CE EX 10	Carte enfant extérieur Châtel-Guyon 10 entrées	Blanc noir	10.40 €	1.04 €	12.00 €	1.20 €
SAI	Carte saison adulte	Chamois	94.00 €		85.00 €	
SAI	Carte saison enfant Châtel-Guyon				45.00 €	

Monsieur Lionel CHAUVIN expose que ces tarifs résultent d'une analyse globale des tarifs pratiqués dans l'ensemble des piscines du département : Riom Communauté, Lempdes, Chamalières, Vic le Comte, les tarifs unitaires adultes, enfants étant par exemple, à la piscine de Riom Communauté, plus élevés que ceux pratiqués à Châtel-Guyon. Cette année, une carte saison enfant est proposée.

Il est précisé à Madame Claudine BELOT en réponse à sa question, que la durée de validité des cartes est d'un an à dater de leur achat.

Madame Anna MIGNOT s'enquérant de la logique adoptée par rapport aux augmentations de tarifs et de la possibilité d'appliquer un quotient familial, Monsieur Lionel CHAUVIN rappelle que les tarifs ont été fixés par référence à ceux des autres piscines, en faisant remarquer que s'agissant d'une piscine estivale. Monsieur le Maire ajoute que la carte saison est avantageuse. Madame Anna MIGNOT souhaite que cette question soit mise à l'étude, en raison de son importance sur le plan social.

Monsieur François CHEVILLE juge les tarifs raisonnables par rapport aux prestations offertes, faisant toutefois remarquer que les tarifs plus élevés d'autres piscines sont justifiés par le fait qu'il s'agit de structures couvertes.

Madame Arminda FARTARIA considère que les tarifs sont raisonnables mais fait remarquer que la carte saison devrait être différenciée pour les Châtel-Guyonnais et les usagers extérieurs à la Commune. Monsieur le Maire précise que la carte saison enfant ne concerne que les enfants de la Commune.

Monsieur Jean-Jérôme DANTON regrette qu'au cours de la saison dernière, pour des raisons de capacité maximale autorisée de fréquentation de la piscine, l'accès soit refusé à des Châtel-Guyonnais. Aussi, suggère-t-il d'étudier des tarifs supérieurs pour les usagers extérieurs.

En fait, cette situation n'a été qu'exceptionnelle.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ces tarifs.

QUESTIONS DIVERSES

RAPPORT N° 25 – TARIFS DU SERVICE ACCUEIL JEUNES

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, approuve, à l'unanimité, les tarifs applicables aux deux camps de vacances suivants :

Séjour été au Lac Chambon – Juillet 2009

Date : Du Lundi 27 Juillet 2009 inclus au Vendredi 31 Juillet 2009 inclus

Lieu : Maison des Volcans – Lac Chambon

Public : 35 enfants de 6 à 11 ans – Enfants nés entre 1998 et 2002

Tarif par personne sans aide de la Commune : 144 €

Tarif proposé : 100 €

Séjour été à Saint-Hilaire-de-Riez – Juillet 2009

Date : Du 4 Juillet 2009 inclus au Samedi 11 Juillet 2009 inclus

Lieu : Le village au bord de la mer – Saint-Hilaire-de-Riez
Public : 46 jeunes de 11 ans à 17 ans – Nés entre 1992 et 1997
Tarif par personne sans aide de la Commune : 262 €uro
Tarif proposé : 200 €uro

Madame Anna MIGNOT fait remarquer que certaines familles , qui ne sont pas en difficultés, sont surprises par des tarifs aussi peu élevés.

RAPPORT N° 26 – INFORMATIONS DIVERSES

1) INFORMATION SUR LE SERVICE DE L'EAU

Madame Nathalie ABELARD rappelle qu'une information de la DDASS, jointe à la dernière facture d'eau mentionne que celle-ci est impropre à la consommation. Or, les informations concernant les 10 Communes desservies par la source du Goulet de Volvic, incluses dans le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable ne sont pas communiquées de la même façon selon les Communes. L'arsenic naturel a toujours été contenu dans l'eau. La norme est passée de 50 à 10. Un danger pourrait être encouru si l'eau était consommée durant de très nombreuses années, en quantité importante et avec un taux très élevé. Les données de la DDASS, concernant notamment la teneur moyenne en arsenic, sont consultables sur tous les sites internet.

Madame Brigitte LICHERON s'enquérant du nombre de demandes adressées en Mairie, est informée qu'elles sont inférieures à 10.

Monsieur le Maire précise que la démarche de la DDASS constitue plutôt une alerte administrative qu'une norme sanitaire et que la quantité d'arsenic n'est pas en permanence supérieure à la norme, mais dépend des phases de réglages de l'usine.

2) INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : recours contre le Plan de Prévention des Risques Inondation du Bassin de RIOM (P.P.R.I.)

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'un recours gracieux a été adressé à Monsieur le Préfet de la Région Auvergne, afin de solliciter le retrait de son arrêté en date du 22 Décembre 2008 approuvant le Plan de Prévention des Risques Inondation de la Région de Riom qui pénalise lourdement notre Commune, plus particulièrement dans le secteur thermal et dans celui du groupe scolaire Pierre Ravel gelés en termes d'évolution. Dans le cas où Monsieur le Préfet soit répondrait négativement, soit ne répondrait pas dans le délai de deux mois à dater du recours gracieux qui lui a été adressé le 20 Février 2009, la Commune pourrait saisir le Tribunal administratif.

Monsieur François CHEVILLE se renseignant sur la position des autres Communes, est informé par Monsieur le Maire que Châtel-Guyon et Enval ont entrepris la même demande car ce sont les plus pénalisées, leurs goulets étant comparables.

3) VŒU SUR LE MAINTIEN DE LA NAVETTE SNCF ENTRE CHATEL-GUYON ET RIOM

Monsieur le Maire fait part des démarches qu'il a entreprises auprès de Conseil Régional et de la Direction de la SNCF face aux menaces de suppression de cette prestation.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'adresser aux instances concernées, la délibération suivante :

Monsieur le Maire attire l'attention au Conseil Municipal sur le projet de suppression de la navette SNCF reliant Riom à Châtel-Guyon.

Il fait part au Conseil Municipal des démarches qu'il a effectuées auprès du Conseil Régional et de la SNCF afin de solliciter le maintien de cette liaison, en rappelant notamment à ces instances, d'une part, la participation financière de la Ville de Châtel-Guyon à l'aménagement du pôle intermodal de Riom, d'autre part, l'information communiquée aux curistes de l'existence de cette navette durant la saison 2009.

La décision de suppression de cette navette n'étant pas définitive à ce jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre le vœu que la navette soit maintenue au moins durant la saison 2009, cette solution permettant aux instances concernées de s'organiser pour la saison 2010, dans le cas où sa suppression interviendrait."

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet le **VŒU** du maintien de la navette SNCF reliant Riom à Châtel-Guyon, durant la saison 2009.

Madame Anna MIGNOT ajoute que cette question importante concerne à la fois les habitants de Châtel-Guyon et les curistes.

**RAPPORT N° 27 – REMPLACEMENT DE LA CANALISATION D'EAUX USEES LE LONG DU SARDON (SECTEUR DU THUEST) :
ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'UNE
SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION PUBLIQUE D'EAUX USEES.**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet de remplacement du collecteur d'eaux usées aval, situé dans le secteur du Thuest, à proximité du Sardon, en zone ND du P.O.S situé sur un emplacement réservé N°3 et dans un secteur inondable au P.P.R.I., l'autorisation des propriétaires des terrains traversés par la canalisation a été sollicitée. A défaut d'accord amiable, une servitude de passage peut être instituée par arrêté préfectoral, après enquête publique et parcellaire. L'établissement de cette servitude ouvre droit à indemnité.

Certains propriétaires ayant refusé leur accord, Monsieur le Maire propose de procéder à l'enquête publique ayant pour objet l'établissement de cette servitude et d'allouer une indemnité de 0.1 € du m² d'emprise à chaque propriétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame Nathalie ABELARD communique des informations sur la semaine du développement durable se déroulant du 1^{er} au 7 Avril.